

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	25 octobre 2023
Valable jusqu'à	25 octobre 2023
<b>Total</b>	<b>3 930,00 €</b>

**A l'attention de**

Tiphanie MARTINS  
martins.tiphanie@hotmail.fr

Vous trouverez les photos de votre chambre au MARRIOTT PALM JUMEIRAH [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au ROVE CITY WALK [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels MARRIOTT PALM JUMEIRAH 4 nuits chambre palm deluxe vue partielle mer demi pension incluse ROVE CITY WALK 4 nuits chambre rove petits déjeuners inclus 26 décembre 2023 au 3 janvier 2024 2 adultes	3 930,00 €	3 930,00 €

Sous Total	3 930,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>3 930,00 €</b>

**Taxe de séjour régler aux hôtels directement: 20 AED par nuit pour MARRIOTT PALM JUMEIRAH et 10 AED par nuit pour ROVE CITY WALK**

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance**

**complémentaire.**

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---